



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°37-2024-06008

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-06-03-00003 - Arrêté 2 Composition Appel 1er degré (2 pages)

Page 3

37-2024-06-03-00002 - Arrêté composition Appel 1er degré (2 pages)

Page 6

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-06-03-00003

Arrêté 2 Composition Appel 1er degré

**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire**

Division des élèves

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

- VU** les articles D 321-6 à D 321-8 du Code de l'Education ;
VU le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;
VU le décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;
VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel dans le premier degré est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

La présidente : Madame Isabelle LECLERC
Inspectrice de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Saint-Cyr-sur-Loire, représentante du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire

Madame Carine MOUCHEL
Directrice de l'école élémentaire Gérard Philippe à Fondettes

Monsieur Frédéric WESSAL
Directeur de l'école élémentaire Arthur Rimbaud à Tours

Monsieur Sylvain GIGON
Enseignant à l'école élémentaire Bernard Pasteur à Tours

Madame Natacha PARFAIT
Enseignante à l'école élémentaire Paul Bert à La Riche

Madame Mathilde RAIMOND
Psychologue de l'Education nationale, école primaire Henri Adam à Saint-Avertin

Madame Christine MAZET
Principale adjointe collège Lamartine à Tours

Madame Sarah BERCIER
Enseignante certifiée en Lettres, collège Vallée Violette à Joué-lès-Tours

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Christelle BINEAU, FCPE

ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre la conseillère technique de service social auprès du directeur académique, Madame Delphine SCHWARTZ.

Article 3 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet au 5 juin 2024.

Article 4 :

La secrétaire générale de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 3 juin 2024
Pour le recteur et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale d'Indre-et-Loire,
signé
Christian MENDIVÉ

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-06-03-00002

Arrêté composition Appel 1er degré

**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire**

Division des élèves

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

- VU** les articles D 321-6 à D 321-8 du Code de l'Education ;
VU le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;
VU le décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;
VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel dans le premier degré est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

La présidente : Madame Florence IMOKRANE,
Inspectrice de l'éducation nationale adjointe au directeur académique pour le premier degré, représentante
du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire

Madame Sandra CHARTIER
Directrice de l'école élémentaire Paul Louis Courier à Saint-Pierre-des-Corps

Monsieur Julien CORNU
Directeur de l'école maternelle Henri Tamisier à La Riche

Monsieur Maxime BROSSARD
Enseignant à l'école élémentaire Jean Moulin à Chambray-lès-Tours

Madame Vanessa HERILLARD
Enseignante à l'école primaire de Cléré-lès-Pins

Monsieur Adrien ARRIVE
Psychologue de l'Education nationale, école élémentaire Arthur Rimbaud à Tours

Madame Claire GUILLOU
Principale adjointe collège René Cassin à Ballan-Miré

Madame Alexandra BENG
Enseignante certifiée en Français, collège Pablo Neruda à Saint-Pierre-des-Corps

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Niouma CAMARA, FCPE
Mme Stéphanie DEMAREST, FCPE

ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre la conseillère technique de service social auprès du directeur académique, Madame Delphine SCHWARTZ.

Article 3 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet au 5 juin 2024.

Article 4 :

La secrétaire générale de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 3 juin 2024
Pour le recteur et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale d'Indre-et-Loire,
signé
Christian MENDIVÉ